

**Question écrite présentée par Mme Balas, au nom du Groupe Ensemble Pour Lyon – UMP, Nouveau Centre et Apparentés relative au devenir de la Halle de la Martinière**

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, en liaison avec ma Collègue du 1<sup>er</sup> arrondissement, Fabienne Lévy, nous souhaitons vous interroger sur le devenir de la Halle de la Martinière.

En effet, si les comptes administratifs 2008 et 2009 faisaient apparaître une situation favorable et laissaient présager enfin une destinée paisible pour ce bâtiment atypique et lieu de vie du 1<sup>er</sup> arrondissement depuis de nombreuses années, aujourd'hui -et le compte administratif 2010 le mentionne- contre toute attente la situation de la Halle s'est dégradée.

Vous nous indiquez 2 ans de suite qu'un travail de revitalisation est entrepris, qu'il donne des résultats probants et tout d'un coup, vous décidez de congédier les commerçants restants en semblant découvrir qu'il faille investir 1 million d'euros pour une remise aux normes et vous annoncez vouloir du coup en céder l'exploitation à un opérateur privé unique.

Comment expliquez-vous cette inversion brutale ? Pouvez-vous nous préciser votre objectif et les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour y parvenir ?

Mme FONDEUR Marie-Odile, Adjointe : Je fais suite à votre courrier du 6 mai dernier, dans lequel vous interrogez M. le Maire sur le devenir de la Halle de la Martinière.

Dans le mandat précédent, la Ville de Lyon avait choisi de conserver cet équipement en régie, en réalisant des travaux de mise aux normes. Parallèlement, de nombreuses actions de redynamisation ont été menées, en partenariat avec les commerçants présents, afin de rendre ce lieu attractif et convivial. Ceci avait permis notamment à de nouveaux commerces de s'installer, de diversifier l'activité de la Halle avec une offre de restauration et le développement de la vente de produits issus du commerce équitable et de l'agriculture biologique.

Des animations y ont été menées, qui ont rencontré un succès certain : semaine du goût, fête des lumières, opération fraich'attitude, quinzaine du commerce équitable.

Avec la transformation des habitudes d'achat des ménages, le départ en retraite de deux commerçants, et du fait de la difficulté pour les commerçants de pouvoir garantir une rentabilité suffisante de leur activité dans les halles, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'adapter le concept de cet établissement et d'adopter une stratégie destinée à s'inscrire dans la durée.

En lien étroit avec Mme la Maire du 1<sup>er</sup>, nous souhaitons aujourd'hui que puisse se mettre en place un projet global garantissant à la fois le commerce de proximité de qualité, une ouverture sur la place Rambaud et une animation de quartier.

Afin de donner une véritable identité à la Halle, il s'agit de proposer un concept innovant, autour d'une certaine idée de l'alimentation associant plaisir et responsabilité, tant vis-à-vis des producteurs locaux (offre de produits bio ou issue de l'agriculture raisonnée) que de l'environnement, il s'agit également d'offrir un volet d'activités secondaires favorisant le lien économique et social, par exemple par des animations autour de l'art culinaire.

Pour ce faire, le Ville de Lyon souhaite confier cette mission à un tiers qui soit capable de porter ce projet avec les mêmes valeurs que les nôtres dans le respect d'un cahier des charges pour mener à bien un vrai projet de redynamisation.

La Halle de la Martinière et le quartier en général ayant une vocation alimentaire et de proximité, cet équilibre commercial doit être conservé et développé. L'offre sera donc complémentaire à celle qui existe déjà.

A l'issue des procédures nécessaires pour mener ce projet, d'ici 18 mois, la Halle de la Martinière présentera un nouveau visage, avec une nouvelle offre qui, j'en suis certaine, recueillera l'adhésion de chacun.

Pour votre information la redevance totale perçue par la Ville de Lyon s'est élevée en 2008 à 18 810 euros, en 2009 à 23 760 euros et en 2010 à 23 000 euros, pour un coût de fonctionnement annuel de l'ordre de 18 000 euros.

M. LE MAIRE : L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance.

(La séance est levée à 21 h 42.)

.